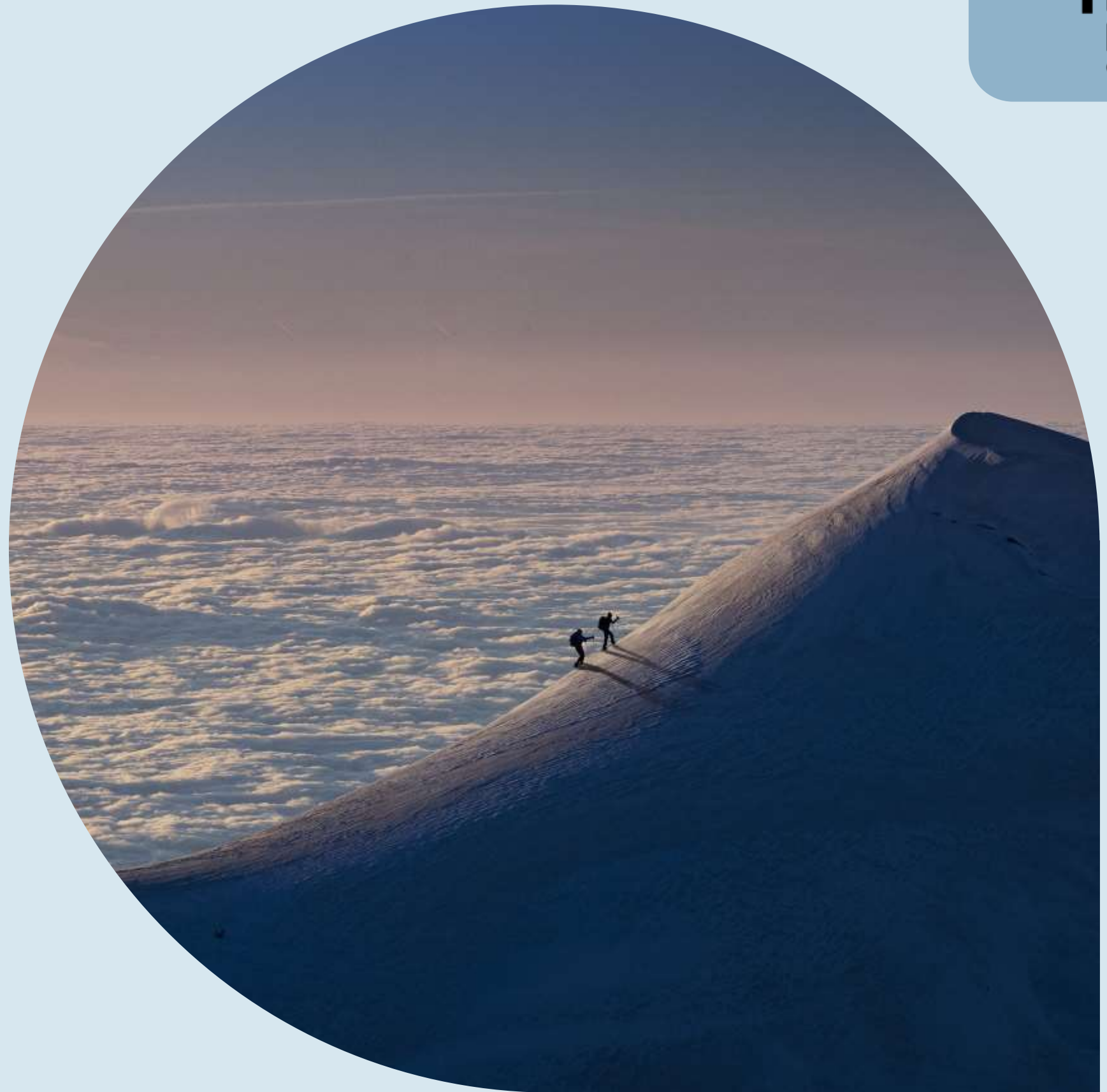


# RAPPORT 2024 SUR L'EMPREINTE CARBONE

Août 2025

NStelec<sup>com</sup>



# A PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

---

Le présent document dresse un diagnostic complet des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'ensemble des activités de **NStelecom** sur la totalité de son périmètre organisationnel pour l'année **2024**. L'analyse couvre **l'intégralité de l'organisation** et ne se limite pas à un site ou à un produit spécifique.

L'inventaire a été réalisé en conformité avec deux cadres de référence :

- La **méthode Bilan Carbone®**, élaborée par l'ADEME ;
- Le **Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol)**, qui structure les émissions autour de trois catégories : émissions directes (scope 1), émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et autres émissions indirectes (scope 3).

Cette étude repose sur une collecte rigoureuse de données internes et externes, enrichie par des échanges avec des parties prenantes clés et l'utilisation de bases de données spécialisées. L'ensemble du processus respecte scrupuleusement les principes fondateurs du GHG Protocol : **pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et exactitude**.

Ce rapport constitue une première étape structurante dans la construction de la stratégie climatique de NStelecom. Il offre une photographie précise de l'empreinte carbone de l'organisation, permettant de mieux comprendre ses principaux postes d'émissions et de préparer les futures démarches de réduction.

Nous remercions NStelecom pour sa confiance et saluons son engagement envers un avenir plus durable.

*L'équipe Act4Impact*



# CONTEXTE

NStelecom est une société active depuis 2012 dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications.

Elle conçoit, déploie et entretient des solutions de connectivité avancées (réseaux fibre optique, infrastructures télécom, solutions digitales), au service de clients publics et privés.

L'entreprise rassemble environ 45 collaborateurs et est implantée à Liège (Angleur).

Ses plus de 100 000 interventions par an témoignent de l'intensité de ses activités sur le terrain, avec des impacts liés aux déplacements et à l'utilisation d'équipements techniques spécialisés. Elle intervient principalement en Wallonie et Région de Bruxelles-Capitale.





# CONTEXTE

Engagée dans une démarche responsable, NStelecom met déjà en œuvre des solutions contribuant à la réduction des impacts environnementaux, notamment :

- Solutions électrotechniques écoresponsables pour améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures ;
- Certification VCA, garantissant la sécurité, la qualité et la prise en compte des aspects environnementaux sur ses chantiers.

La réalisation de cet inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) marque une étape déterminante pour :

- Mesurer et comprendre l'impact global de ses opérations ;
- Préparer une trajectoire bas-carbone crédible, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD 3, 7, 8, 9, 11 et 13).



En Belgique, le secteur numérique et télécoms est identifié comme un acteur clé pour la transition énergétique et la digitalisation responsable (*source : SPF Économie – Stratégie Numérique 2030*). Dans ce contexte, NStelecom confirme sa volonté de conjuguer innovation technologique et responsabilité climatique, en intégrant les impératifs environnementaux au cœur de son développement futur.

# OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE DES GES

|                                                                                       |                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Mieux connaître votre impact carbone afin d'identifier les leviers d'action prioritaires                     |
|    | Renforcer votre image de marque en accroissant la transparence vis-à-vis des parties prenantes               |
|    | Anticiper de futures demandes/contraintes en matière de R.S.E. (banques, clients, législation européenne...) |
|   | Gérer les risques et les coûts                                                                               |
|  | Accélérer l'innovation et l'amélioration continue                                                            |
|  | Sensibiliser et engager vos collaborateurs                                                                   |
|  | Faciliter l'accès à certains financements publics ou privés                                                  |

# ÉTAPES DE LA MISSION

---



Réunion de démarrage



Sensibilisation aux enjeux climatiques



Explication de la méthodologie



Périmètres et établissement de la cartographie des flux



Explication des données à collecter



Collecte des données et calcul des émissions



Vérification des données et de l'encodage



Présentation des résultats



Détermination des actions et définition des orientations stratégiques

# ÉTAPES DE LA MISSION

## DESCRIPTION OPÉRATIONNELLE

La mission de réalisation de la comptabilité carbone se déroule selon les étapes suivantes, chacune correspondant à une action concrète menée avec ou pour l'organisation :

### **Réunion de démarrage**

Réunion initiale regroupant les interlocuteurs clés de l'entreprise. Elle inclut une présentation des enjeux climatiques, une sensibilisation aux notions fondamentales, ainsi qu'une explication complète de la méthodologie utilisée (principes, périmètres, outils, livrables).

### **Périmètres et établissement de la cartographie des flux**

Définition des périmètres temporel, organisationnel et opérationnel. Élaboration d'une cartographie synthétique représentant les flux (énergie, personnes, matières, déchets) à prendre en compte dans le calcul des émissions.

### **Explication des données à collecter**

Présentation d'un guide de collecte structuré : nature des données attendues, unités, sources internes (factures, tableaux de bord, etc.), et degré de précision requis.

### **Collecte des données et calcul des émissions**

Compilation des données reçues, saisie dans les outils d'analyse, application des facteurs d'émission normalisés, et calcul des émissions de gaz à effet de serre réparties selon les scopes.

### **Vérification des données et de l'encodage**

Contrôle qualité du jeu de données et du traitement : identification des éventuelles erreurs, incomplétudes ou incohérences, puis ajustements si besoin.

### **Présentation des résultats**

Restitution claire et pédagogique des résultats obtenus : émissions par poste, par scope, par activité, mises en évidence graphiques et comparaison si possible à des références.

### **Détermination des actions et définition des orientations stratégiques**

Ateliers et séances permettant d'identifier les leviers d'action, de fixer des objectifs de réduction à court, moyen et long terme, et d'élaborer un plan d'action climat structuré et opérationnel.

# PÉRIMÈTRES

## Périmètre temporel

Il correspond à l'année de référence choisie pour l'analyse. L'ensemble des données collectées doit se rapporter à cette période de 12 mois. **Périmètre choisi : 2024**

## Périmètre organisationnel

Ce périmètre définit les entités juridiques et sites (bureaux, filiales, établissements, etc.) intégrés dans l'analyse. Trois approches de consolidation sont reconnues :

- Contrôle opérationnel : l'organisation comptabilise 100 % des émissions des entités sur lesquelles elle exerce un pouvoir de gestion des politiques et activités quotidiennes.
- Contrôle financier : l'organisation comptabilise 100 % des émissions si elle détient la majorité des intérêts économiques liés à l'entité (résultats, actifs, passifs).
- Part du capital : les émissions sont intégrées au prorata de la détention juridique dans chaque entité.

Dans le cadre de cette mission, et conformément aux principes du GHG Protocol Corporate Standard, de la méthode Bilan Carbone® et de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), **l'approche du contrôle opérationnel a été retenue.**



# PÉRIMÈTRES

## Périmètre opérationnel

Ce périmètre précise les sources d'émissions prises en compte, classées selon trois catégories :

### SCOPE 1 ÉMISSIONS DIRECTES

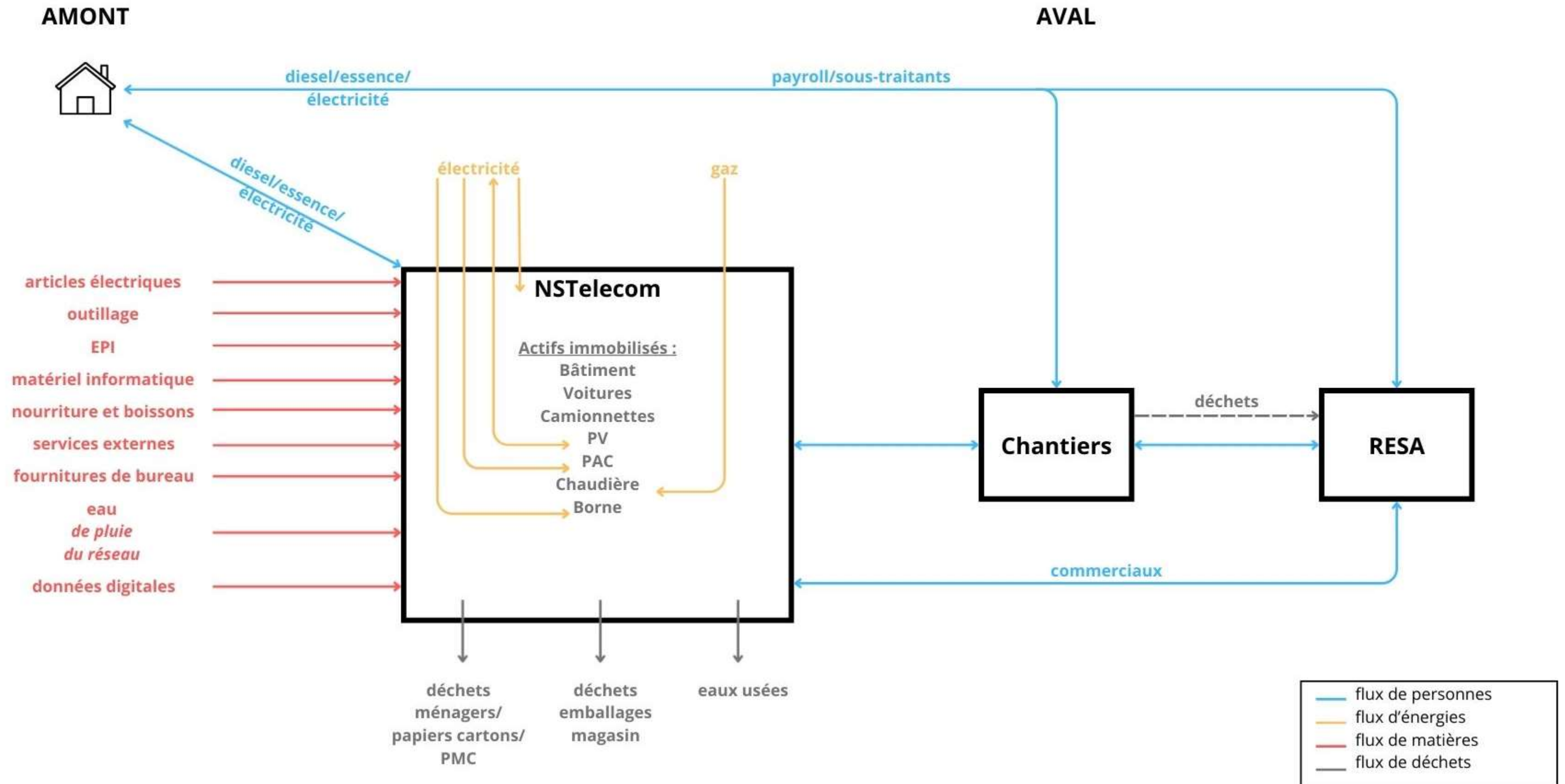
Émissions issues de sources détenues ou exploitées par l'organisation, comme les émissions issues de la combustion de combustibles fossiles dans ses propres chaudières, fours ou véhicules.

### SCOPE 2 ÉMISSIONS INDIRECTES PROVENANT DE L'ÉNERGIE IMPORTÉE

Émissions résultant de la production d'électricité, de chaleur, de froid et de vapeur achetés et consommés par l'organisation.

### SCOPE 3 AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES

Émissions résultant des activités de l'organisation mais provenant de sources qui ne sont ni détenues ni exploitées par l'organisation.



# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

---

## 2024





# DONNÉES COLLECTÉES

---

Afin de répondre aux principes de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et d'exactitude définis par le GHG Protocol, [NStelecom](#) a collecté les données suivantes :

## Scope 1 – Émissions directes

1-1 Émissions directes des sources fixes de combustion

1-2 Émissions directes des sources mobiles de combustion

1-3 Émissions directes des procédés physiques ou chimiques : N/A

1-4 Émissions directes fugitives : N/A

## Scope 2 – Émissions indirectes liées à l'énergie

2-1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

2-2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid : N/A

# DONNÉES COLLECTÉES

Afin de répondre aux principes de pertinence, d'exhaustivité, de cohérence, de transparence et d'exactitude définis par le GHG Protocol, [NStelecom](#) a collecté les données suivantes :

## Scope 3 – Autres émissions indirectes

### En amont

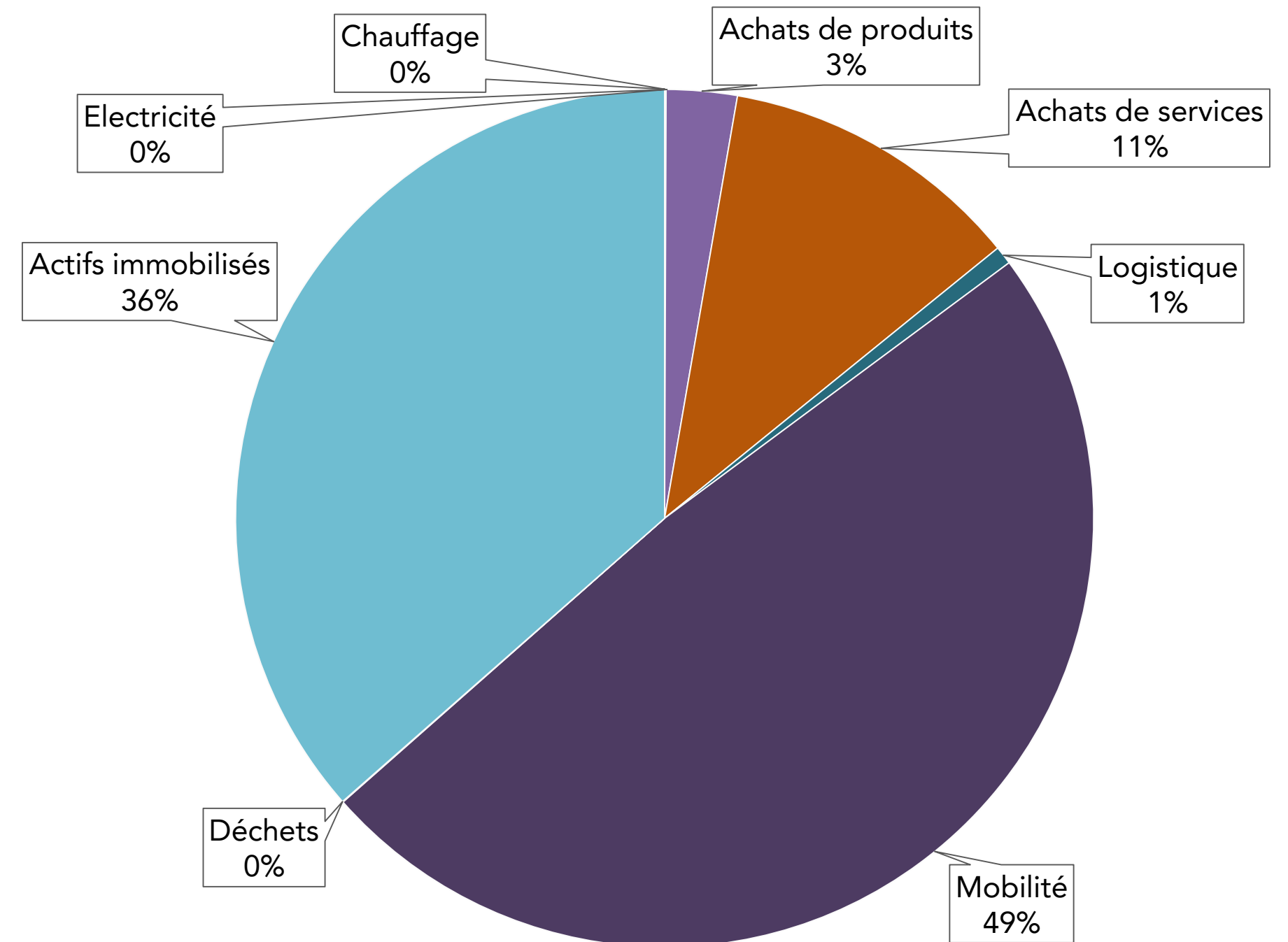
- 3-1 Biens et services achetés
- 3-2 Actifs immobilisés
- 3-3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2)
- 3-4 Transport et distribution en amont
- 3-5 Déchets générés par les opérations
- 3-6 Déplacements professionnels : N/A
- 3-7 Déplacements domicile-travail : N/A
- 3-8 Actifs loués en amont

### En aval

- 3-9 Transport et distribution en aval : N/A
- 3-10 Transformation de produits vendus : N/A
- 3-11 Utilisation de produits vendus : N/A
- 3-12 Traitement de fin de vie des produits vendus : N/A
- 3-13 Actifs loués en aval : N/A
- 3-14 Franchises : N/A
- 3-15 Investissements : N/A

# ÉMISSIONS GLOBALES PAR CATÉGORIES

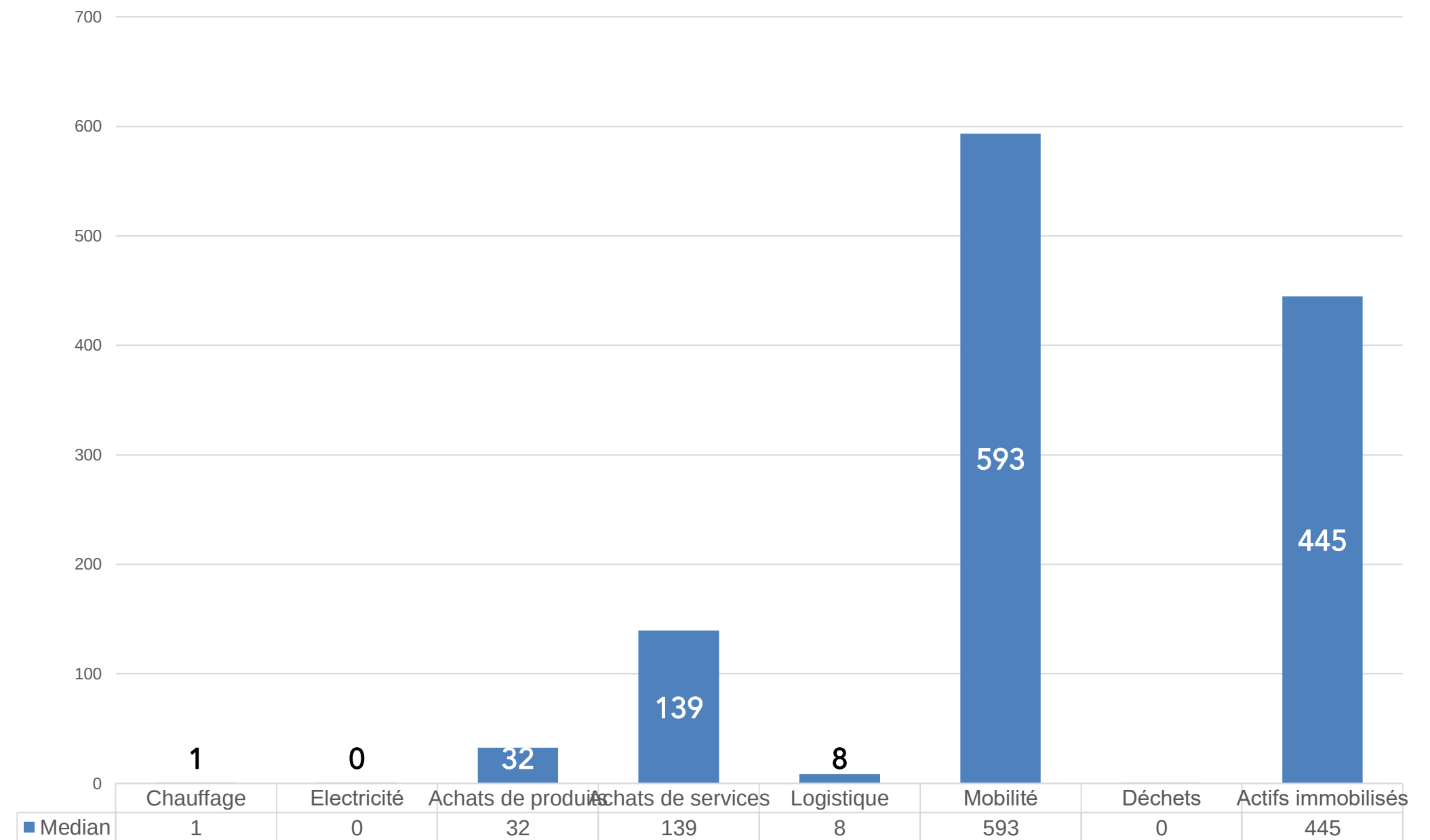
1 219t CO<sub>2</sub>e





# ÉMISSIONS GLOBALES PAR CATÉGORIES

1 219 t CO<sub>2</sub>e



# INCERTITUDE : 22 % ou 264 t

|                    | Incertitudes        |     |
|--------------------|---------------------|-----|
|                    | t CO <sub>2</sub> e | %   |
| Chauffage          | 0                   | 4%  |
| Electricité        | 0                   | 10% |
| Achats de produits | 17                  | 53% |
| Achats de services | 111                 | 79% |
| Logistique         | 3                   | 41% |
| Mobilité           | 45                  | 8%  |
| Déchets            | 0                   | 27% |
| Actifs immobilisés | 234                 | 53% |
| Total              | 264                 | 22% |

# L'INCERTITUDE DANS UN BILAN CARBONE<sup>®</sup> : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA RIGUEUR MÉTHODOLOGIQUE

## Définition et portée de l'incertitude

L'incertitude désigne l'intervalle dans lequel les émissions réelles de gaz à effet de serre peuvent se situer par rapport aux estimations issues du Bilan Carbone<sup>®</sup>. Elle traduit la marge d'erreur inhérente aux données utilisées et aux hypothèses de calcul. Une estimation de 12 tonnes de CO<sub>2</sub>e avec une incertitude de  $\pm 10\%$  signifie que les émissions réelles se situent probablement entre 10,8 et 13,2 tonnes. Intégrer cette notion permet de replacer les résultats dans un cadre plus rigoureux et transparent.

## Les deux leviers de l'incertitude : données d'activité et facteurs d'émission

L'incertitude découle principalement de 2 sources : d'une part, la qualité des données d'activité – une mesure issue d'une facture est plus fiable qu'une valeur extrapolée ; d'autre part, la nature des facteurs d'émission – certains sont bien référencés (ex. combustion d'un carburant), d'autres dépendent de modélisations complexes (ex. production d'un bien manufacturé).

L'incertitude peut également résulter de données incomplètes, d'hypothèses non vérifiées, ou de facteurs non représentatifs du contexte temporel, géographique ou technologique.

## Évaluer l'incertitude

Afin d'évaluer la qualité des données d'activité et les niveaux d'incertitude associés, nous avons appliqué la méthodologie recommandée par l'ADEME, fondée sur les principes de la méthode OEF (Organisation Environmental Footprint).

Cette approche permet de classer les données selon 4 niveaux de qualité, en lien avec leur mode de collecte et leur représentativité, et d'y associer une incertitude estimée :

- Très bonne qualité : données primaires directement mesurées, avec une incertitude très faible ( $\leq 10\%$ ).
- Bonne qualité : données secondaires fiables ou échantillonnage représentatif, incertitude faible (10 à 30 %).
- Acceptable : données extrapolées ou représentativité moyenne, incertitude modérée (30 à 50 %).

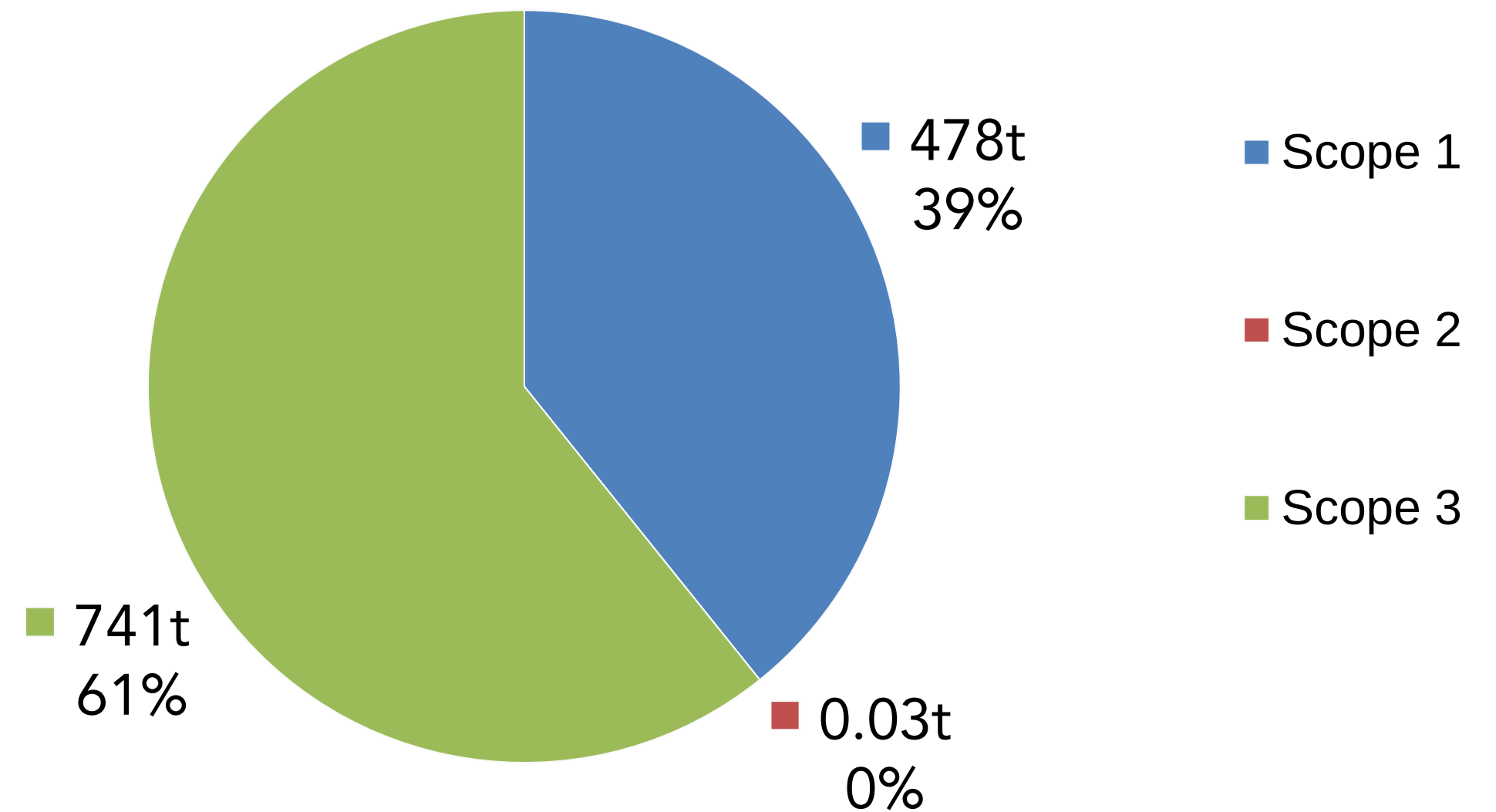
- Faible qualité : données approchées ou échantillonnage peu représentatif, incertitude élevée ( $\geq 50\%$ ).

Cette gradation permet de quantifier l'incertitude de chaque poste d'émission de manière homogène et rationnelle, facilitant l'analyse critique des résultats globaux.

## Un outil d'amélioration continue

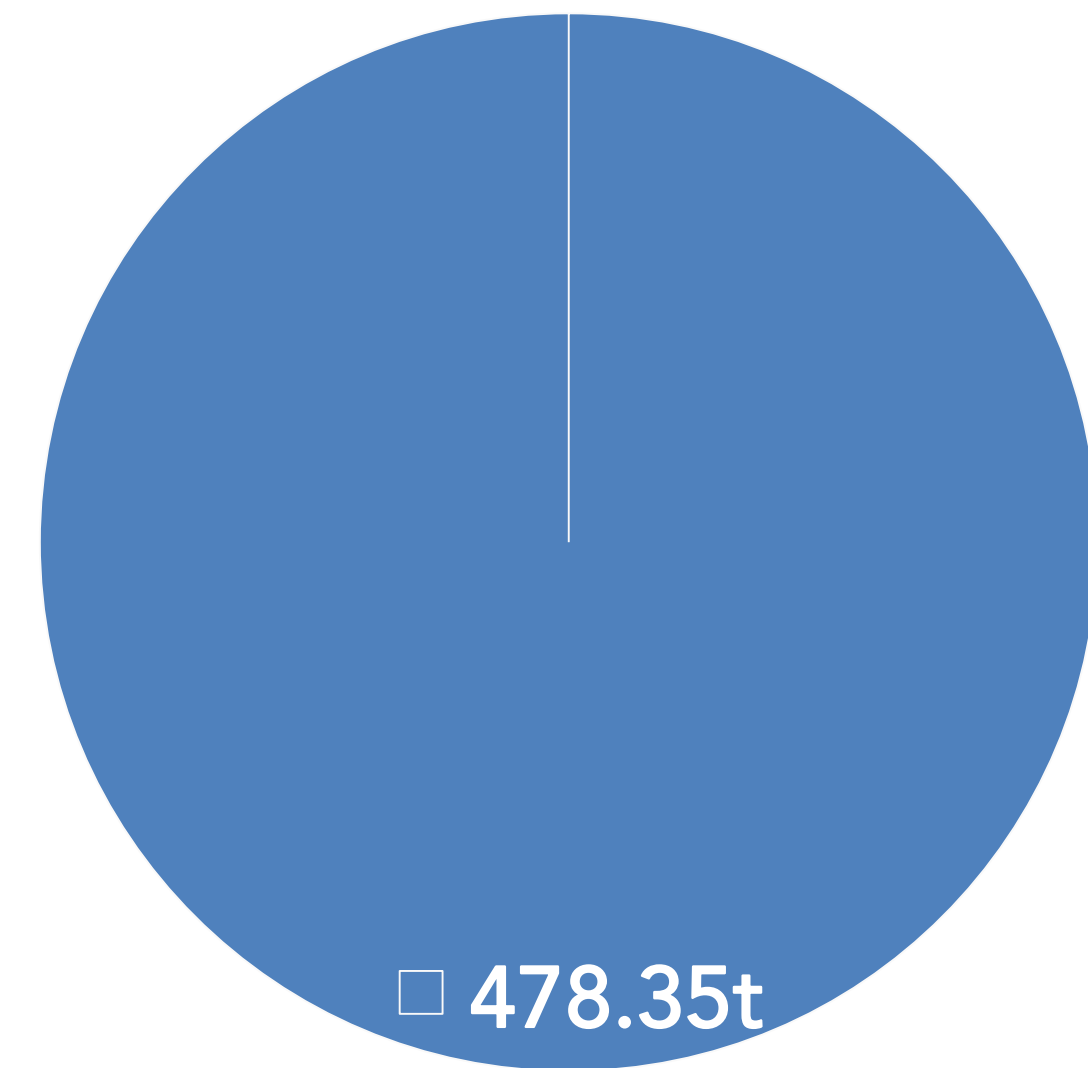
Intégrer l'incertitude permet d'évaluer la robustesse des résultats et de renforcer leur crédibilité auprès des parties prenantes. Elle joue aussi un rôle central dans l'amélioration continue du processus de quantification. En identifiant les postes où les données sont les moins précises, l'organisation peut cibler ses efforts de fiabilisation, affiner ses prochaines campagnes de collecte, et bâtir un plan de réduction des émissions plus en phase avec ses réalités opérationnelles. La gestion de l'incertitude s'inscrit pleinement dans une démarche rigoureuse, orientée vers l'exactitude des données et la performance environnementale.

# ÉMISSIONS GLOBALES PAR SCOPES





# TOTAL DES ÉMISSIONS BRUTES DU SCOPE 1



■ Scope 1

# TOTAL DES ÉMISSIONS BRUTES DU SCOPE 2

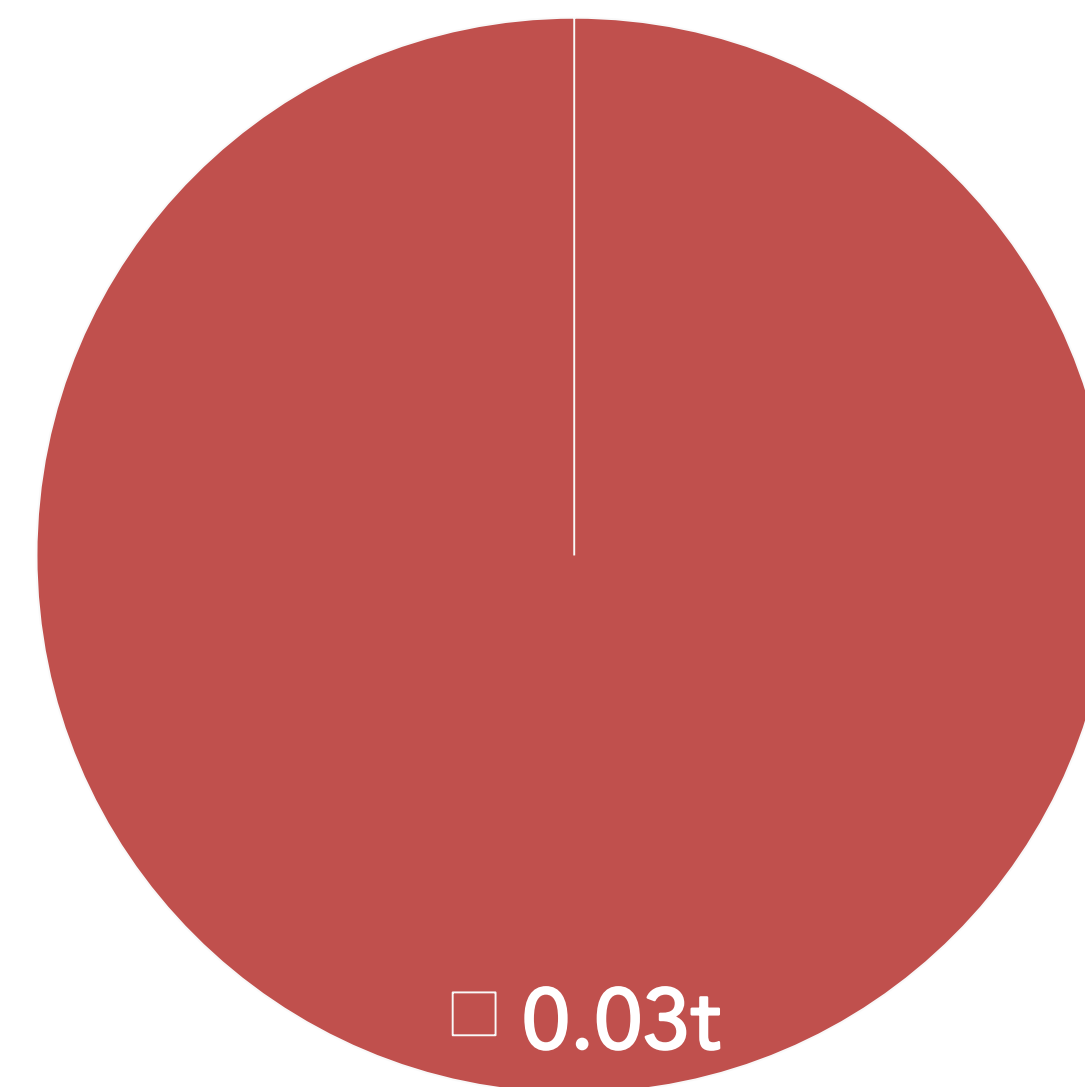
## MARCHÉ

Ce graphique présente les émissions du scope 2 calculées selon la **méthode du marché** (*market-based*), qui prend en compte les caractéristiques des contrats d'électricité ainsi que l'électricité autoproduite par l'organisation.

Dans le cas de NStelecom, la majeure partie de l'électricité consommée en 2024 provient des panneaux photovoltaïques installés sur site, pour lesquels un facteur d'émission nul (0 gCO<sub>2</sub>e/kWh) a été appliqué, conformément aux recommandations du GHG Protocol pour l'électricité d'origine renouvelable certifiée.

Pour le solde prélevé sur le réseau, un facteur d'émission résiduel a été utilisé, basé sur les données « Belgique » issues de la Base Carbone® (ADEME).

Cette approche garantit une estimation fidèle aux pratiques de marché et reflète l'effort de l'entreprise en matière d'autoproduction d'énergie renouvelable.



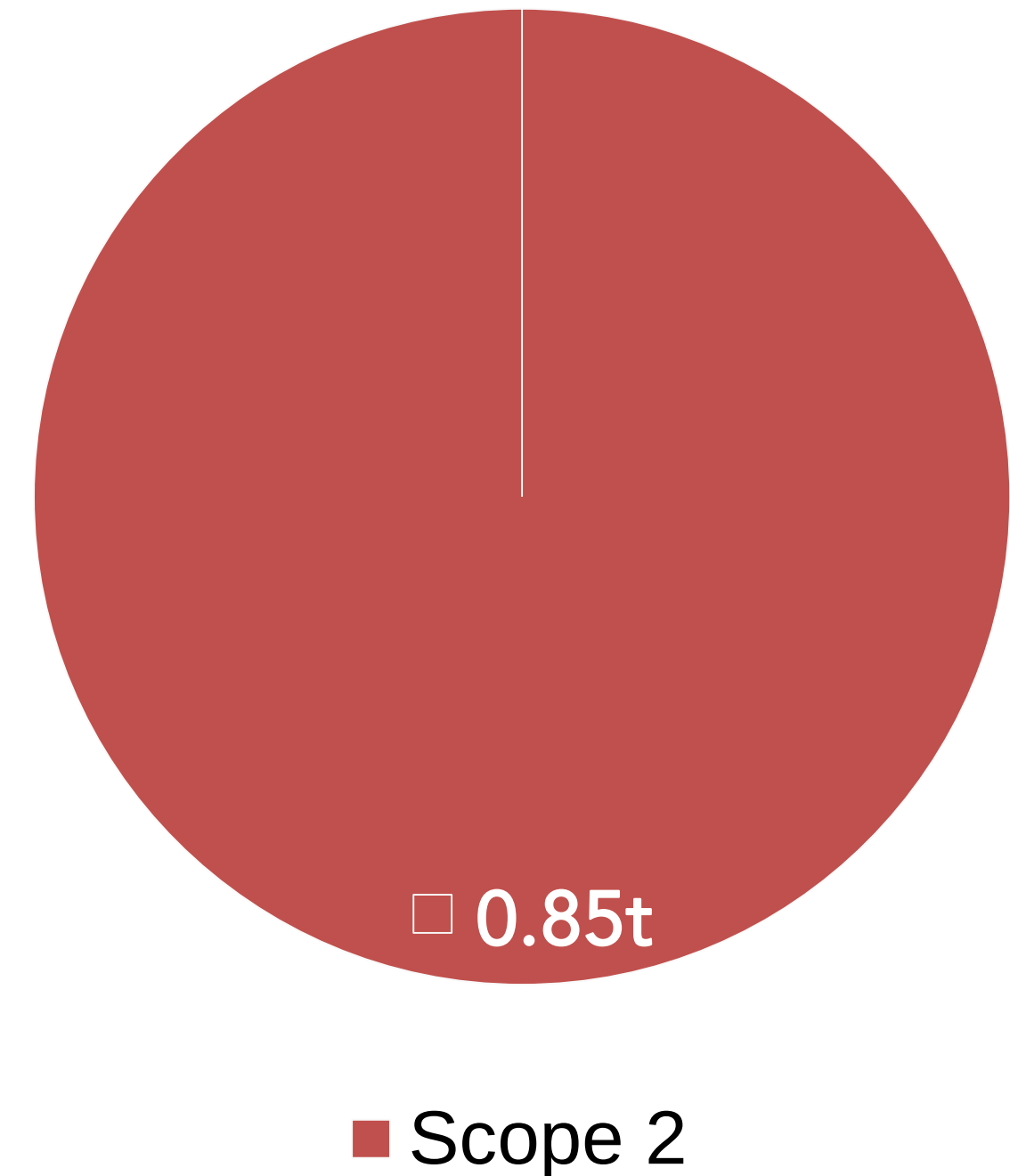
■ Scope 2

# TOTAL DES ÉMISSIONS BRUTES DU SCOPE 2

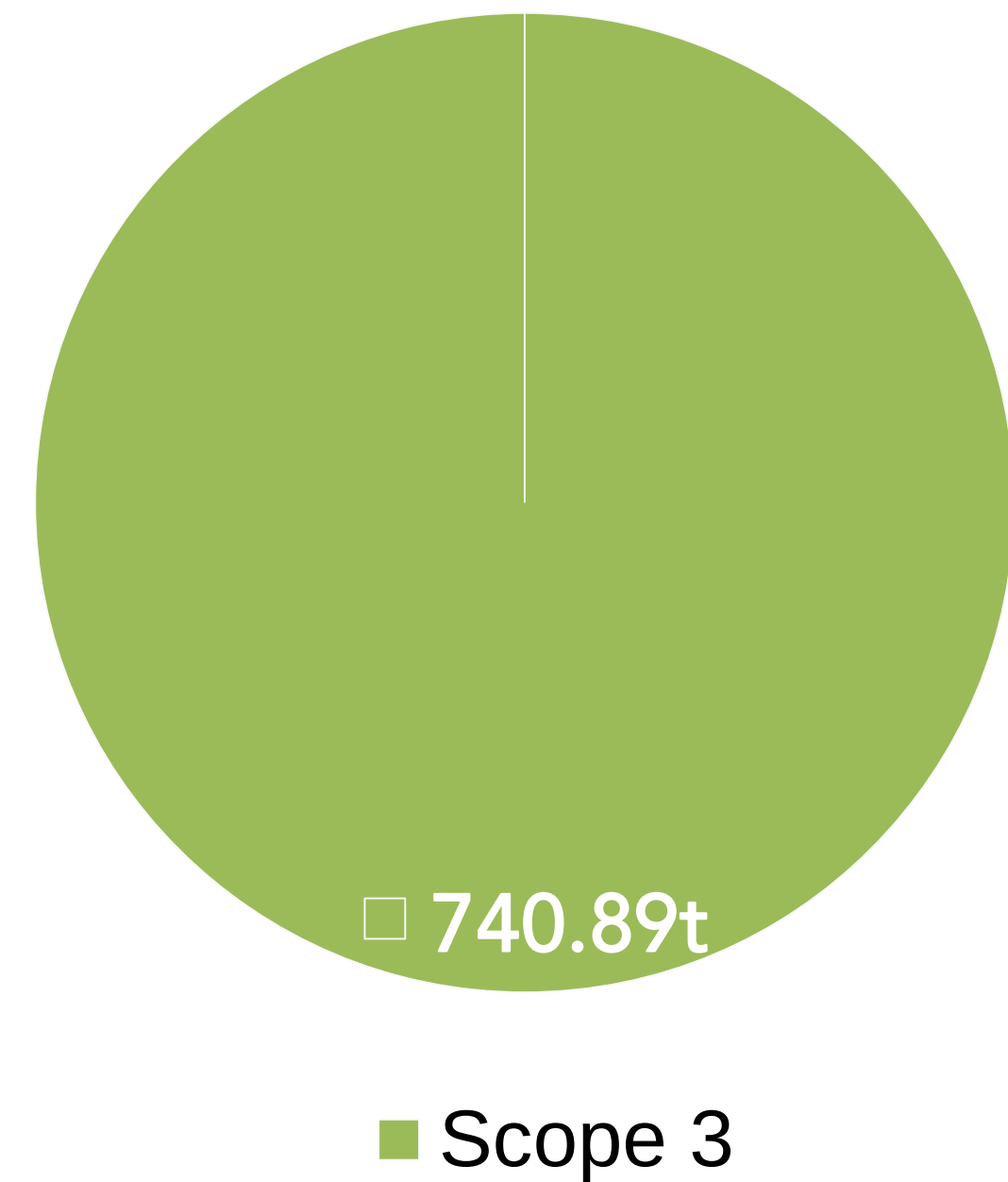
## LOCALISATION

Les émissions de GES du scope 2 présentées ci-dessus ont été calculées selon la **méthode de la localisation** (*location-based*), qui s'appuie sur le facteur d'émission moyen de la production d'électricité dans la zone géographique concernée.

Pour ce calcul, nous avons utilisé le facteur d'émission moyen annuel applicable à la Belgique, fourni par l'ADEME.

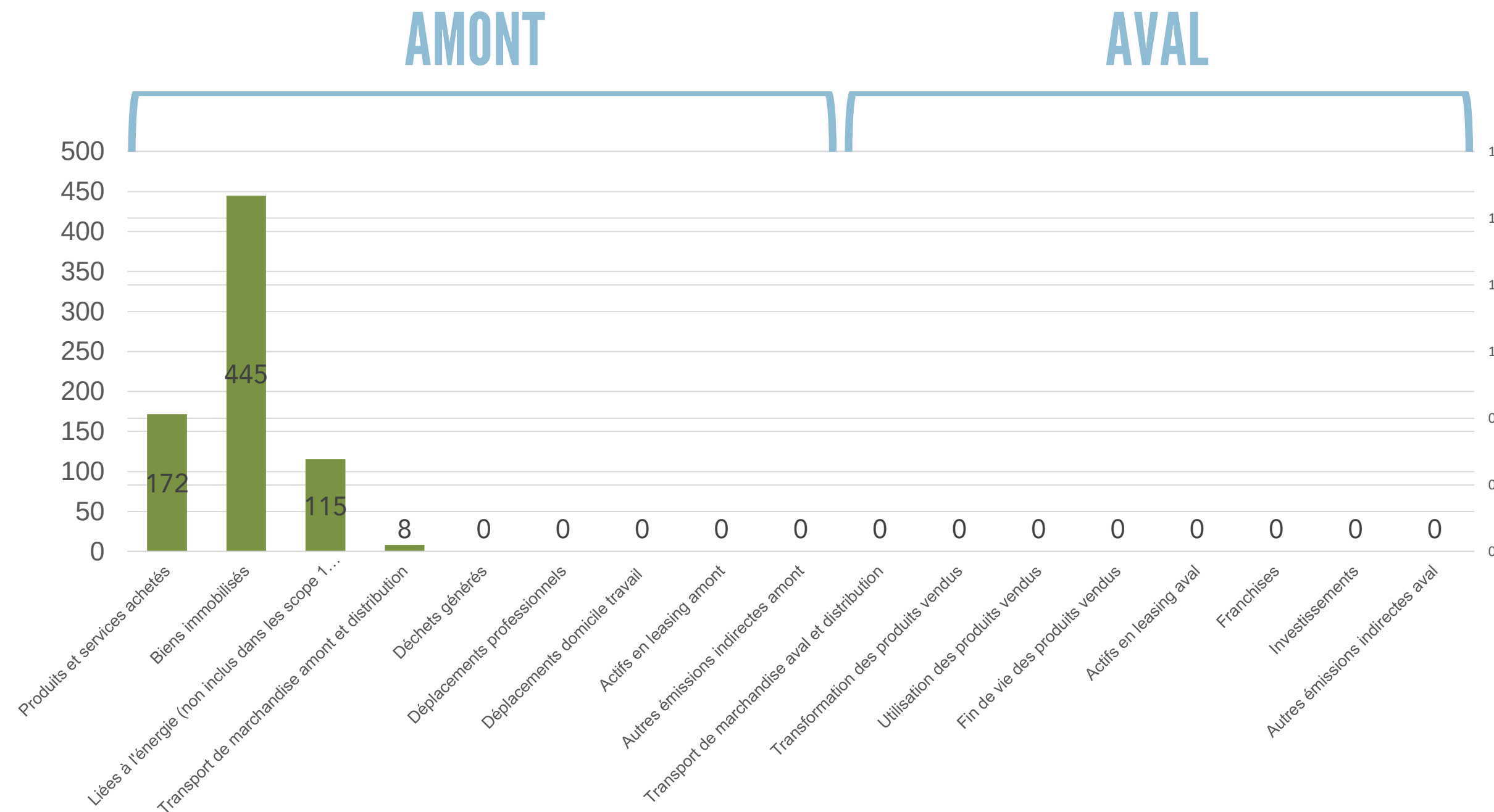


# TOTAL DES ÉMISSIONS BRUTES DU SCOPE 3





# DÉTAIL DES ÉMISSIONS BRUTES DU SCOPE 3



# RAPPORT DÉTAILLÉ DES ÉMISSIONS DE GES PAR SCOPE

|                        |                            |                                                                                            | Emissions de GES |              |              |               |               |              |                     |                |                |                      |                | Emissions évitées de GES |
|------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------------|----------------|----------------|----------------------|----------------|--------------------------|
| Catégories d'émissions | Numéros                    | Postes d'émissions                                                                         | CO2 (t CO2e)     | CH4 (t CO2e) | N2O (t CO2e) | HFCs (t CO2e) | PFCs (t CO2e) | SF6 (t CO2e) | Autres gaz (t CO2e) | Total (t CO2e) | CO2 b (t CO2e) | Incertitude (t CO2e) | Total (t CO2e) |                          |
| Scope 1                | 1-1                        | Emissions directes des sources fixes de combustion                                         | 1                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 1              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 1-2                        | Emissions directes des sources mobiles de combustion                                       | 474              | 0            | 4            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 478            | 30             | 44                   | 0              |                          |
|                        | 1-3                        | Emissions directes des procédés                                                            | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 1-4                        | Emissions directes fugitives                                                               | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | Total Scope 1              |                                                                                            | 474              | 0            | 4            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 478            | 30             | 44                   | 0              |                          |
| Scope 2                | 2-1                        | Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité                                 | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0,03           | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 2-2                        | Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid                   | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0,00           | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | Total Scope 2              |                                                                                            | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0,03           | 0              | 0                    | 0              |                          |
| Scope 3                | Emissions du Scope 3 amont |                                                                                            |                  |              |              |               |               |              |                     |                |                |                      |                |                          |
|                        | 3-1                        | Produits et services achetés                                                               | 172              | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 172            | 0              | 128                  | 0              |                          |
|                        | 3-2                        | Biens immobilisés                                                                          | 445              | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 445            | 0              | 234                  | 0              |                          |
|                        | 3-3                        | Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) | 108              | 2            | 6            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 115            | -30            | 11                   | 0              |                          |
|                        | 3-4                        | Transport de marchandise amont et distribution                                             | 8                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 8              | 0              | 3                    | 0              |                          |
|                        | 3-5                        | Déchets générés                                                                            | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0,3            | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-6                        | Déplacements professionnels                                                                | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-7                        | Déplacements domicile travail                                                              | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-8                        | Actifs en leasing amont                                                                    | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        |                            | Autres émissions indirectes amont                                                          | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | Emissions du Scope 3 aval  |                                                                                            |                  |              |              |               |               |              |                     |                |                |                      |                |                          |
|                        | 3-9                        | Transport de marchandise aval et distribution                                              | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-10                       | Transformation des produits vendus                                                         | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-11                       | Utilisation des produits vendus                                                            | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-12                       | Fin de vie des produits vendus                                                             | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-13                       | Actifs en leasing aval                                                                     | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-14                       | Franchises                                                                                 | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | 3-15                       | Investissements                                                                            | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        |                            | Autres émissions indirectes aval                                                           | 0                | 0            | 0            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 0              | 0              | 0                    | 0              |                          |
|                        | Total Scope 3              |                                                                                            | 733              | 2            | 6            | 0             | 0             | 0            | 0                   | 741            | -30            | 267                  | 0              |                          |
|                        |                            |                                                                                            |                  |              |              |               |               |              |                     |                |                |                      |                |                          |
|                        |                            | Total                                                                                      | 1.207            | 2            | 10           | 0             | 0             | 0            | 0                   | 1.219          | 0              | 271                  | 0              |                          |

# INTENSITÉ CARBONE : ÉMISSIONS RAPPORTÉES PAR € DE CA

|                    | Emissions en t<br>CO <sub>2</sub> e | g CO <sub>2</sub> e par<br>euro de CA |
|--------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Chauffage          | 1                                   | 0                                     |
| Electricité        | 0                                   | 0                                     |
| Achats de produits | 32                                  | 10                                    |
| Achats de services | 139                                 | 42                                    |
| Logistique         | 8                                   | 3                                     |
| Mobilité           | 593                                 | 180                                   |
| Déchets            | 0                                   | 0                                     |
| Actifs immobilisés | 445                                 | 135                                   |
| <b>Total</b>       | <b>1.219</b>                        | <b>369</b>                            |

L'intensité carbone est le rapport entre les émissions de GES et une unité d'activité représentative de l'entreprise. NStelecom a opté pour son **chiffre d'affaires**.

Elle permet de suivre l'évolution de la performance carbone dans le temps, indépendamment de la croissance de l'entreprise.

Formule :

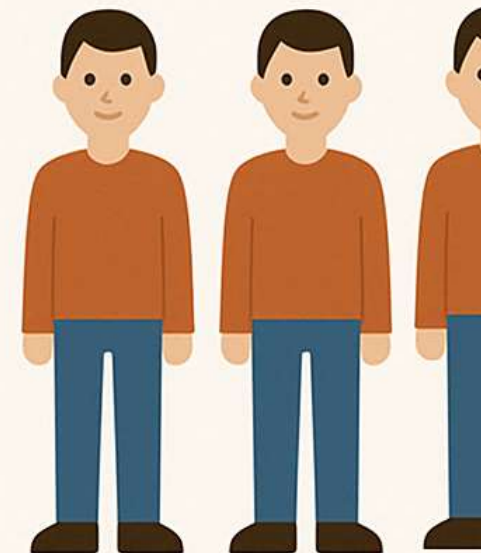
$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Émissions de GES}}{\text{Unité d'activité}}$$

# ÉMISSIONS RAPPORTÉES PAR ETP (31)

|                       | Emissions en t<br>CO <sub>2</sub> e | kg CO <sub>2</sub> e par<br>employé |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Chauffage             | 1                                   | 21                                  |
| Electricité           | 0                                   | 1                                   |
| Achats de<br>produits | 32                                  | 1.048                               |
| Achats de services    | 139                                 | 4.496                               |
| Logistique            | 8                                   | 271                                 |
| Mobilité              | 593                                 | 19.136                              |
| Déchets               | 0                                   | 10                                  |
| Actifs immobilisés    | 445                                 | 14.349                              |
| <b>Total</b>          | <b>1.219</b>                        | <b>39.331</b>                       |



Un collaborateur émet  
39 331 kg de CO<sub>2</sub>e/an

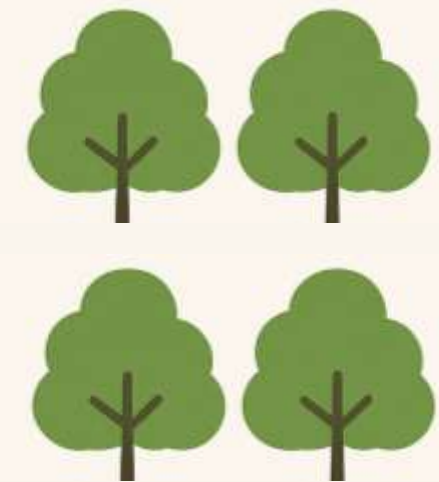


=

2,7 belges

=

4 hectares  
de forêt



# POSTE LE PLUS ÉMETTEUR : MOBILITÉ - 49% DES ÉMISSIONS

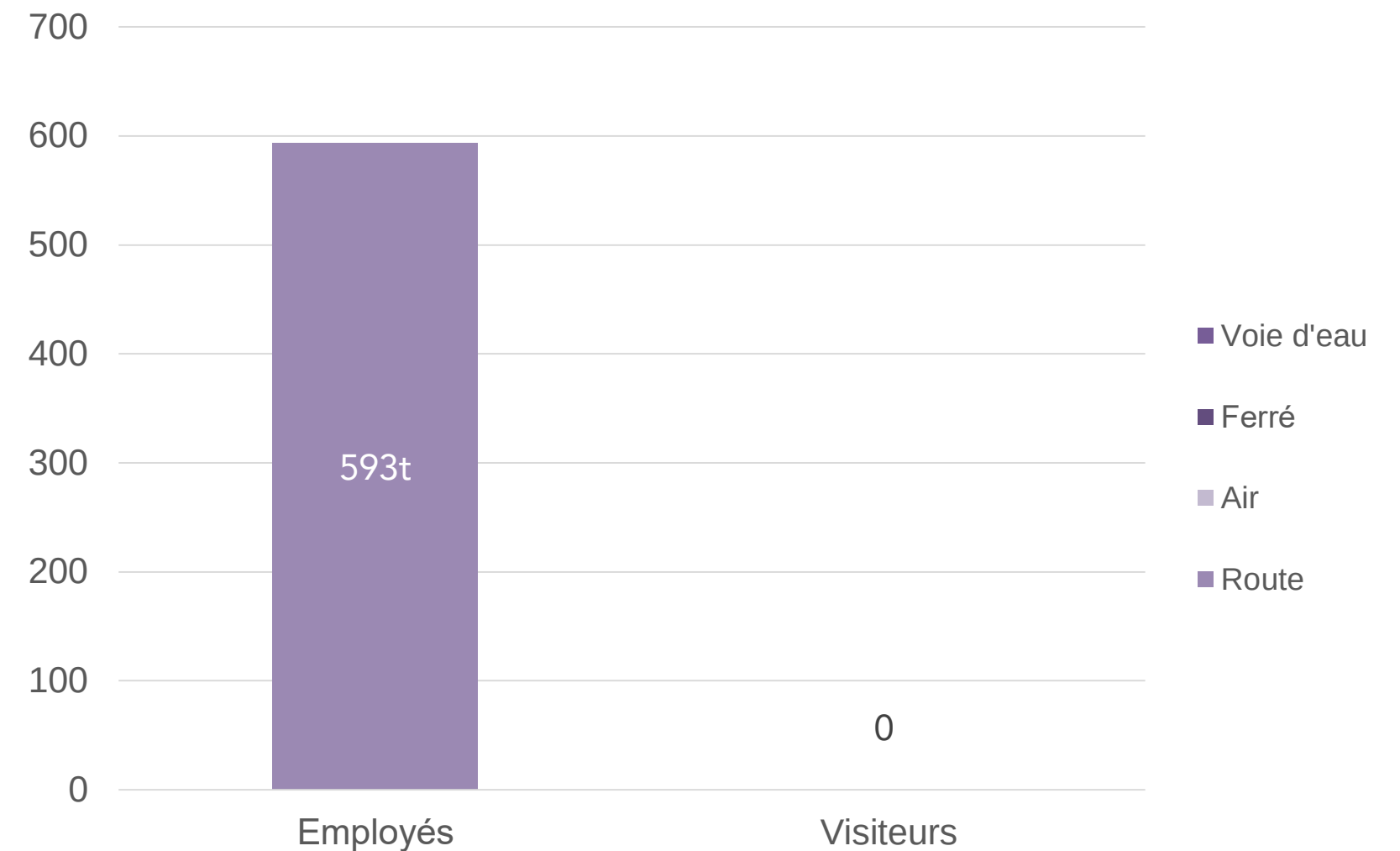
Le poste « **Mobilité** » est la première source d'émissions de gaz à effet de serre pour NStelecom en 2024, représentant **49 % de l'empreinte totale**, soit environ **593 tCO<sub>2</sub>e**.

Ce poste regroupe les émissions des véhicules détenus par l'entreprise, à savoir :

- **Les voitures de société**, mises à disposition permanente des collaborateurs (usage professionnel et privé), avec prise en charge intégrale du carburant via carte essence,
- **Les camionnettes** affectées aux interventions techniques, indispensables au déploiement et à la maintenance des infrastructures télécom.

Les calculs sont basés sur les **consommations réelles de carburant** (diesel, essence et AbBlue) et utilisent les **facteurs d'émission de la Base Carbone® (ADEME)**, conformément au **GHG Protocol**.

Ce résultat reflète le caractère fortement itinérant des activités de NStelecom, marqué par un volume élevé d'interventions chez les clients et sur les chantiers.



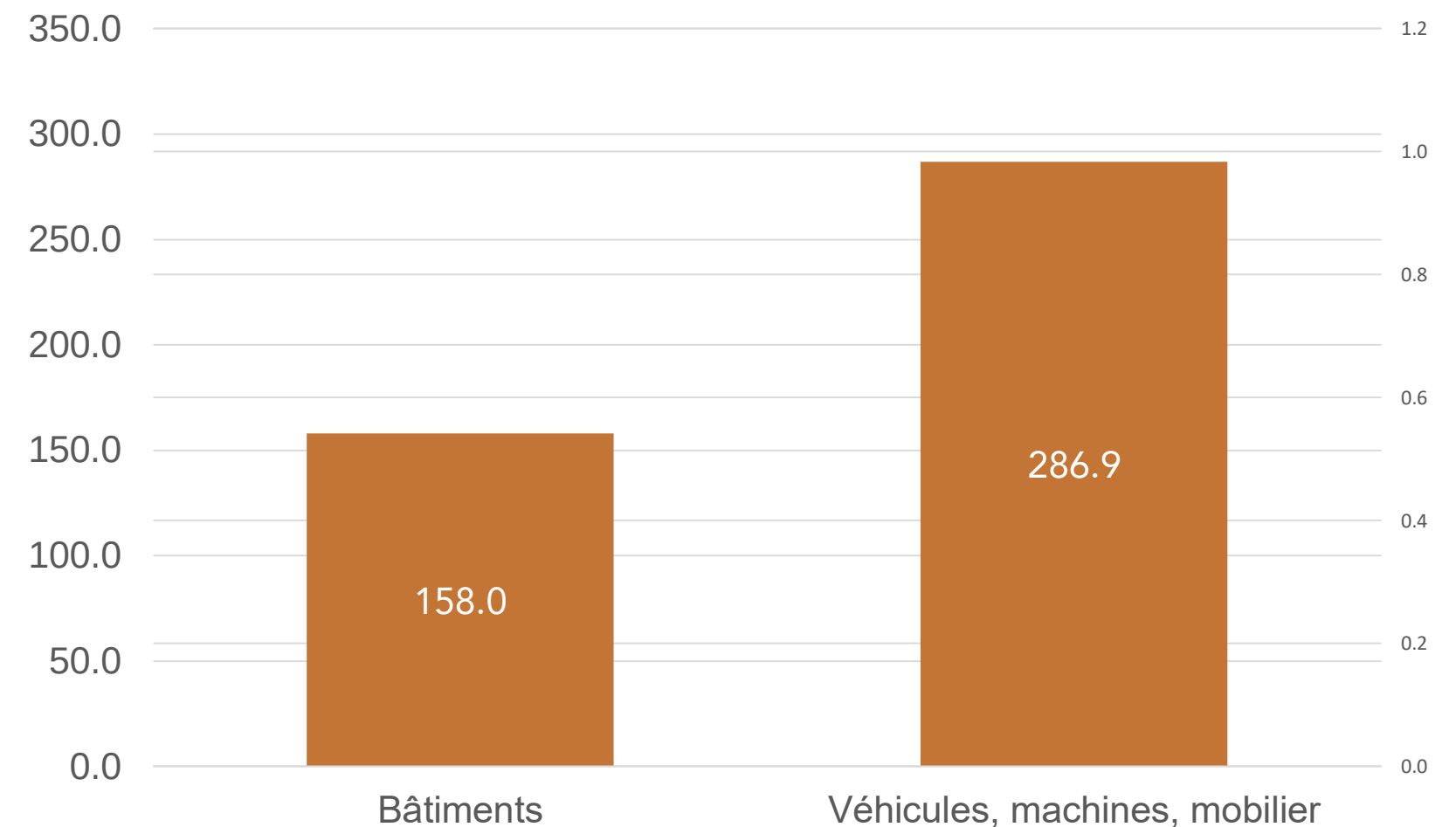


# ACTIFS IMMOBILISÉS - 36% DES ÉMISSIONS

Le poste « Actifs immobilisés » se classe comme le deuxième contributeur aux émissions de gaz à effet de serre de NStelecom en 2024, représentant **36 % de l'empreinte carbone totale**, soit environ **445 tCO<sub>2</sub>e**.

Ce poste est composé des éléments suivants :

- **Acquisition d'un véhicule de société et leasing de nouvelles camionnettes**, représentant **286,9 tCO<sub>2</sub>e**. Ces émissions correspondent aux impacts générés lors de la fabrication, l'assemblage et la livraison des véhicules, convertis en masse équivalente de CO<sub>2</sub> selon les facteurs d'émission de l'ADEME.
- **Construction du nouveau bâtiment** adjacent au site actuel, qui a occasionné des émissions de **158 tCO<sub>2</sub>e**. Cette valeur couvre l'ensemble des étapes intégrant la production de matériaux (béton, acier, isolants, etc.), le transport et les travaux sur site.



# ORIENTATION STRATÉGIQUE

---



# CAP VERS LA NEUTRALITÉ : QUE FAIRE APRÈS L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS ?

## 1. S'engager

À la suite de l'analyse des résultats, il est essentiel de fixer des objectifs de réduction clairs, réalistes et alignés avec les référentiels internationaux tels que les *Science Based Targets initiative (SBTi)*, le paquet européen *Fit for 55* ou encore les objectifs de neutralité climatique à l'horizon 2050. Il est conseillé de structurer ces objectifs à court, moyen et long terme afin de garantir une progression continue. Ils peuvent porter sur la réduction des émissions totales, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou le recours aux énergies renouvelables. Impliquer les parties prenantes dans leur définition favorise un engagement collectif et facilite leur intégration dans la stratégie globale de l'organisation.

## 2. Agir

La création d'un plan d'action carbone structuré est essentielle pour concrétiser les ambitions de réduction. Les actions doivent être priorisées en fonction de leur efficacité climatique, de leur coût, de leur faisabilité et de leur horizon de mise en œuvre. Il est recommandé de commencer par les initiatives à gains rapides et à faible coût, comme l'optimisation des procédés ou l'amélioration énergétique des bâtiments. La mise en œuvre nécessite l'allocation de ressources suffisantes (humaines, financières, technologiques), un calendrier clair, et une répartition explicite des responsabilités. Un suivi régulier, appuyé sur des indicateurs pertinents, permet d'ajuster la feuille de route bas-carbone et de maintenir la trajectoire vers les objectifs fixés.

## 3. Diminuer l'incertitude des données

L'amélioration de la qualité des données constitue un levier essentiel pour fiabiliser les résultats du bilan et crédibiliser la démarche. Cela implique de privilégier les données primaires, de choisir des facteurs d'émission adaptés au contexte étudié, et de documenter précisément les hypothèses retenues. Identifier les postes à forte incertitude permet de cibler les efforts d'amélioration continue et d'ancrer l'action climat sur des bases robustes et évolutives.

Éviter les émissions

Réduire les émissions

Compenser les émissions

# OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

| Scope   | Situation de départ (2024) | Court terme (2027)                                                 | Moyen terme (2035)                                                | Long terme (2050)                                                        |
|---------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Scope 1 | 478 tCO <sub>2</sub> e     | 439,8 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 8% par rapport à 2024     | 239,0 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 50% par rapport à 2024   | 95,6 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 80% par rapport à 2024           |
| Scope 2 | 0 tCO <sub>2</sub> e       | 0 tCO <sub>2</sub> e                                               | 0 tCO <sub>2</sub> e                                              | 0 tCO <sub>2</sub> e                                                     |
| Scope 3 | 741 tCO <sub>2</sub> e     | 696,5 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 6% par rapport à 2024     | 474,2 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 36% par rapport à 2024   | 185,2 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 75% par rapport à 2024          |
| Total   | 1 219 tCO <sub>2</sub> e   | 1 136,3 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 6,8% par rapport à 2024 | 713,2 tCO <sub>2</sub> e<br>Réduction de 41,5% par rapport à 2024 | 0 tCO <sub>2</sub> e net<br>Neutralité carbone (compensation résiduelle) |

Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire de réduction progressive et structurée. Ils sont accompagnés d'indicateurs de suivi, et visent la neutralité carbone en 2050, conformément au principe "net zero" tel que défini par les normes du GHG protocol et les lignes directrices internationales (ISO 14068, SBTi Net Zero Standard). Cette trajectoire a été construite de manière à assurer un pilotage réaliste, fondé sur les données disponibles à ce stade, tout en s'alignant sur les objectifs climatiques de l'Union européenne à l'horizon 2050, définis par la Loi européenne sur le climat et le Pacte vert pour l'Europe. Les objectifs feront l'objet d'un suivi régulier, avec des ajustements en fonction des évolutions réglementaires.

# OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Dans une logique de décarbonation progressive et durable, NStelecom s'engage à réduire de **41,5%** l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2035, en prenant l'année 2024 comme référence. Cet indicateur d'intensité est défini comme le ratio des émissions totales (Scopes 1, 2 et 3) rapportées au chiffre d'affaires (tCO<sub>2</sub>e/€ de CA).

En 2024, les émissions globales de l'entreprise s'élèvent à 1 219 tonnes de CO<sub>2</sub>e pour un chiffre d'affaires de 3 303 504€, soit une intensité carbone de **0,37 kgCO<sub>2</sub>e/€ de CA**. L'objectif fixé pour 2035 est de ramener cette intensité à **0,216 kgCO<sub>2</sub>e/€ de CA**, ce qui correspond à une réduction de 41,5% par rapport à l'intensité de 2024.

Cet objectif a été formalisé en 2025 sur la base du premier inventaire exhaustif des émissions de GES de NStelecom, couvrant son site unique à Liège (Angleur), selon l'approche de contrôle opérationnel recommandée par le GHG Protocol et la CSRD.

Cette cible d'intensité complète les objectifs de réduction absolue poursuivis à l'horizon 2050, et permettra à NStelecom de piloter ses efforts de décarbonation en tenant compte de la croissance de son activité, dans une logique alignée avec les objectifs du Pacte vert pour l'Europe.





MERCI

Fabrice LENAERTS  
fabrice.lenaerts@intraco-consulting.com  
0490 44 88 87

Laurence SCHREURS  
laurence.schreurs@intraco-consulting.com  
0497 45 61 82